



259-2008 – 13 juin 2008

## Réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles grâce à une meilleure évaluation des risques

Chaque année, 5 720 personnes meurent dans l'Union européenne suite à des accidents liés au travail, selon les statistiques d'EUROSTAT(1). Par ailleurs, d'après l'Organisation internationale du travail(2), 159 500 travailleurs supplémentaires succombent à des maladies professionnelles chaque année au sein de l'UE. Si l'on tient compte de ces chiffres, cela signifie qu'une personne meurt toutes les trois minutes et demie dans l'UE de causes liées à son activité professionnelle. La plupart de ces accidents et de ces maladies peuvent être évités et l'évaluation des risques constitue la première étape du processus de prévention. C'est le message au cœur de la campagne d'information européenne sur l'évaluation des risques «Lieux de travail sains. Bon pour vous. Bon pour les affaires.» mise en œuvre par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Cette campagne est plus particulièrement axée sur les secteurs à haut risque tels que la construction, les soins de santé et l'agriculture, et sur les besoins des petites et moyennes entreprises. Elle durera deux ans (2008-2009).

La législation européenne(3) exige de tous les employeurs qu'ils effectuent des évaluations des risques. Ces dernières les aident à déterminer les actions qu'ils doivent mener pour améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail.

“Chaque accident du travail et chaque maladie professionnelle est un accident et une maladie de trop”, déclare Vladimír Špidla, commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances. “Même lorsqu'ils ne sont pas mortels, leurs conséquences sont inacceptables, aussi bien pour les personnes concernées que pour l'économie. Tous les ans, dans l'Union européenne, des millions de travailleurs sont victimes d'accidents qui les obligent à rester chez eux pendant au moins trois jours ouvrables, ce qui coûte énormément à l'économie. L'évaluation des risques est le meilleur moyen de réduire ces chiffres. Mais il ne s'agit que d'une première étape qui doit être suivie d'actions concrètes.”

La campagne «Lieux de travail sains» souligne la nécessité d'évaluer les risques conformément à la stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail (2007/2012) qui vise à réduire d'un quart pendant cette période le nombre d'accidents liés au travail dans toute l'Union européenne.

Selon Jukka Takala, “, directeur de l'EU-OSHA, «avec cette campagne, nous voulons encourager les entreprises à effectuer une évaluation sérieuse des risques à laquelle personne ne doit échapper sur le lieu de travail. Nous voulons promouvoir de bonnes pratiques adaptables à d'autres lieux de travail. Monsieur Takala a également attiré l'attention sur les messages clés de la campagne. Premièrement, l'évaluation des risques n'est pas nécessairement une activité compliquée, bureaucratique et réservée aux experts. Cette croyance erronée est particulièrement répandue dans les PME. De nombreux outils (par exemple les listes de pointage) peuvent faciliter cette opération et l'EU-OSHA préconise une approche simple en cinq étapes. Deuxièmement, une évaluation efficace des risques présente également de nombreux avantages économiques dans la mesure où le fait d'améliorer la santé et la sécurité contribue, d'une part, à réduire l'absentéisme et les coûts d'assurance et d'autre part à améliorer la motivation et la productivité des travailleurs.”

De son côté, Romana Tomc, secrétaire d'État au ministère slovène du Travail, de la Famille et des Affaires sociales, déclare que "en dernière analyse, l'évaluation des risques contribue également à réduire la charge supportée par les systèmes nationaux de soins de santé". L'actuelle présidence de l'UE, les présidences à venir et les partenaires sociaux européens apportent tous un soutien inconditionnel à la campagne, tout comme le font les points focaux – généralement les autorités nationales de sécurité et de santé au travail – des 27 États membres. "«Cela montre bien que la sécurité et la santé au travail sont des points clés du modèle social européen», ajoute-t-elle."

Message/interview à la radio (à enregistrer)

<http://hw.osha.europa.eu/audiovisual>

Disponible sur EbS (13/06/2006):

[VNR sur l'évaluation des risques](#)

[Couverture en direct de la conférence de presse](#)

À lire également:

[Tous les documents de la campagne peuvent être téléchargés gratuitement dans 22 langues](#)

[Fiche d'information N°80: Évaluation des risques– Rôles et responsabilités](#)

<http://osha.europa.eu/publications/factsheets/80/view>

Fiche d'information N°81: Évaluation des risques– Le garant de lieux de travail sains

<http://osha.europa.eu/publications/factsheets/81/view>

[Évaluation des risques– site web spécial](#)

[Stratégie communautaire en matière de santé et de sécurité au travail \(2007–2012\)](#)

(1) EUROSTAT 2005: chiffres provenant de secteurs économiques enregistrés couvrant 87% de la main d'œuvre dans les 27 états membres de l'UE.

(2) OIT 2005: ces chiffres sont une estimation pour les UE27

<http://www.ilo.org/public/english/protection/safework/wdcongrs17/index.htm>

(3) Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail:

<http://osha.europa.eu/legislation/directives/A/1/1>